



Conseil d'Administration de l'ENTPE

9 décembre 2014

-

Déclaration Préalable

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Monsieur le directeur,

A l'occasion du congrès du 11 décembre 2006, les délégués du SNITPECT-FO avaient pris acte avec satisfaction de la publication du décret du 7 décembre 2006 érigeant l'ENTPE en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel «école extérieures aux universités». Une mesure considérée comme indispensable pour l'évolution de l'ENTPE, son ouverture à la fonction publique territoriale, la construction d'une stratégie d'ouverture à l'international, le confortement de ses laboratoires et de la recherche. Avec à l'époque le regret que notre école n'ait pas pu bénéficier du statut de Grand Établissement suite à l'avis négatif rendu par le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur.

Nous accueillons donc avec satisfaction la mise à l'ordre du jour du présent CA de la perspective d'une évolution du statut de l'école, pour rendre possible ce qui ne l'avait pas été conjoncturellement en 2006.

Nous abordons le lancement de ce chantier 2015 dans un esprit d'ouverture et nous serons vigilants à ce que les évolutions induites par un changement de statut permettent de renforcer la capacité de l'ENTPE :

- à former des ingénieurs de haut niveau dans les domaines de l'aménagement durable du territoire, pour répondre aux besoins des ministères et de la diversité des employeurs publics ou privés
- à développer les rapprochements et les échanges avec différentes universités et écoles d'ingénieurs (en particulier sous tutelle du MEDDE), au travers d'alliances et de partenariats tant sur le plan national qu'international, à travers des stages qualifiants, des formations doctorales croisées et des thèmes de recherches communs ;
- à signer des contrats de recherche, base essentielle des synergies avec les milieux professionnels et universitaires;
- à encadrer des thèses d'universitaires et d'ingénieurs venant d'horizons variés enrichissant la culture de l'ENTPE et des ministères ;

- à valoriser et à promouvoir sur le plan national comme international l'ensemble des travaux menés en collaboration au sein du RST, avec les réseaux des écoles d'ingénieurs et des universités étrangères, lors de colloques internationaux, ou de projets européens de recherche...)
- et surtout, dans un contexte de concurrence de l'enseignement supérieur, à renforcer la capacité de l'école elle-même à se valoriser et se promouvoir;

Nous serons par ailleurs vigilants à ce que les évolutions potentielles induites sur la composition du CA permettent :

- de donner leur juste place aux différentes familles d'employeurs, notamment les établissements publics et les opérateurs sous tutelle de nos ministères, les collectivités territoriales et les acteurs économiques employant les ITPE;
- de garantir la représentation des enseignants externes;
- de conforter la place des représentants du corps et du groupe des ITPE

Nous attendons enfin de connaître à l'issue de cette réunion le mode d'organisation de la démarche, et d'association du CA.

Le travail lancé sur l'évolution du statut de l'ENTPE ne fait qu'ajouter une ligne de plus à la liste des sujets stratégiques pour l'école en 2015, entre la prise en compte de l'audit de la cour des comptes dont nous attendons communication des préconisations, l'aboutissement de la réflexion sur l'avenir des écoles des MEDDE/MLETR dont nous restons sans nouvelle, la réalisation des audits de l'AERES et de la CTI, l'aboutissement attendu des chantiers post-assises, la préparation du contrat d'objectif 2015/2020, la mise en place effective de la COMUE.

Autant de rendez-vous fondamentaux pour lesquels nous rappelons attendre de l'école et de sa tutelle qu'elles mettent tout en œuvre pour que l'ENTPE, placée face à son destin, ne connaisse aucune « crise de la soixantaine ». C'est ce que nous avons fait auprès du DRH à l'occasion de la CAP du 27 novembre 2014 en matière de dimensionnement des promotions de fonctionnaires pour la période 2015-2020, sans toutefois obtenir de réponse satisfaisante.

Autre sujet d'importance inscrit à l'ordre du jour du présent CA : l'approbation du budget initial pour 2015.

Un projet de budget dont nous ne pouvons pas nous féliciter puisque reconduisant les baisses dénoncées à l'occasion de l'adoption du budget 2014.

Autant dire que la teneur de notre vote sur ce projet de budget n'est pas acquis et dépendra de l'assurance que pourra nous apporter la tutelle quant à l'intangibilité de son engagement précédent de défendre une sanctuarisation des moyens financiers et humains de l'école sur la période triennale suivante. Nous attendons aussi de l'école une explication claire quant aux effets concrets de ce nouveau coût de rabot !

Je vous remercie.

Laurent JANVIER